



***Procès-Verbal***  
***de la séance du***  
***Conseil Municipal***  
***mercredi 18 décembre 2024***

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal convoqué le 12 décembre 2024 s'est réuni à la Mairie, dans la salle de ses séances. La présidence du Conseil Municipal est assurée par Monsieur Dominique BAERT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

NOMS et PRENOMS	PRESENTS	PROCURATION A	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
M. Dominique BAERT	X			
Mme Myriam DE SMEDT	X			
M Sébastien FITAMANT		M. Dominique BAERT		
Mme Michèle COQUELLE	X			
M. Henri GADAUT	X			
M. Tarik MEKKI	X			
Mme Zohra REIFFERS	X			
M. Karl MONRABAL		Mme Béatrice DUJARDIN		
Mme Martine LEBLANC	X			
M. Gilbert CHARLES	X			
Mme Myriam LESTIENNE		Mme Catherine OSSON		
M. Azedine TALEB-AHMED	X			
Mme Sylvie ZAIDI	X			
M. J. Philippe DUMOULIN	X			
Mme Catherine OSSON	X			
M. Jacques DELFOSSE	X			
M. Guy-Noël LEMAY	X			
M. Steeve DE MATOS		Mme Sylvie ZAIDI		
M. Benjamin CAILLIERET	X			
Mme Annie CHANTRIE	X			
Mme Emeline BOITTE - DEBAERE	X			
M. Pascal LUCAS		Mme Michèle COQUELLE		
Mme Basma HAMMAMI-BELAID	X			
Mme Béatrice DUJARDIN	X			
Mme Laureen LEMOINE	X			
M. Rabah DAHMANI	X			
Mme Paméla GUILBERT	X			
M. Steven MARROUKI	X			
Mme Océane LEVEQUE	X			
Mme Lina DJAFER-CHERIF		M. Benjamin CAILLIERET		
M. Veysal KIRAZ		M. Azedine TALEB-AHMED		
Mme Laura DELPLANQUE		Mme Océane LEVEQUE		
M. Brice WETE-MATOUBA		M. Henri GADAUT		
M. Michel DEBAETS	X			
M. Christophe RICCI		Mme Marjorie DELRUE		
Mme Marjorie DELRUE	X			
M. Denis CROIGNY	X			
Mme Sophie FELIX		M. Denis CROIGNY		
M. Messaoud CHAYANI			X	
M. J. François SOYEZ	X			
Mme Marjory FARACI	X			
M. Eddy GOEDEHAUD	X			
M. Andy CREDIS	X			

## Monsieur le Maire

C'est à 8 200 kms d'ici, et c'est la France !

Le cyclone Chido, le plus fort qu'elle ait connu depuis 90 ans, a entièrement dévasté l'île de Mayotte.

D'ores et déjà des dizaines de morts ; des centaines de blessés ; des milliers de femmes, d'hommes et d'enfants désespérés car ils ont tout perdu. Déjà très pauvres, nos compatriotes sont durement frappés. Les ravages destructeurs de ce cataclysme sont terribles ; les manques de tout ce qui est indispensable à la vie, eau, nourriture, sont criants ; des risques de crises sanitaires menacent.

Ce mercredi soir Chers Collègues, en ouvrant notre Conseil Municipal, ayons toutes et tous une pensée pour cette terre sœur de la nôtre, pour ses habitants meurtris, pour toutes les familles qui sont endeuillées, sont dans la peine et la douleur ou dans l'ignorance de ce que sont devenus leurs proches. Sachons leur dire, par une minute de silence et de solidarité que, de tout notre cœur nous partageons leur peine et leur exprimons notre solidarité et notre soutien.

### *Minute de silence*

Cher(e)s Collègues,

Je vous souhaite la bienvenue pour cette dernière séance du Conseil Municipal de l'année.

Au regard des délibérations uniquement techniques contenues dans l'ordre du jour, la retransmission en direct n'est pas assurée.

Avant de procéder à l'appel, il me revient de rappeler que s'agissant de la composition de notre Conseil Municipal, et plus spécifiquement des Conseillers ayant été élus sur la liste de la majorité « Wattrelos, la Ville que nous aimons », consécutivement à la démission, reçue par courrier le 24 octobre 2024, de Madame Paméla GUILBERT de ses fonctions de Conseillère Municipale, j'ai informé Madame Palma BONTE, suivante de liste de sa nomination.

Elle a accepté cette désignation et je lui en suis reconnaissant.

Elle rejoint donc notre assemblée conformément à l'article L.270 du Code Electoral et je la déclare installée ce jour dans ses fonctions de Conseillère Municipale, et lui souhaite, non pas, la bienvenue, mais un bon retour dans cette enceinte qu'elle connaît déjà, au nom de vous tous.

### *Applaudissements*

Concernant les délégations, Madame Océane LEVEQUE a été nommée Conseillère Municipale Déléguée en charge de la Restauration Scolaire, Madame Emeline DEBAERE est désormais chargée du Conseil Municipal des enfants en plus de ses délégations de la ferme pédagogique et du bien-être animal. J'ai par ailleurs confié à Monsieur Jean-Philippe DUMOULIN, Conseiller Spécial auprès du Maire la charge du Contrôle de Gestion, en plus de sa délégation aux équipements sportifs.

Voilà ce que je voulais dire, en début de cette séance.

Monsieur Jean CHENEVIÈRE, Directeur Général des Services par intérim, si vous voulez bien procéder à l'appel.

### *Appel*

Nous devons désigner la secrétaire de séance. Je vous propose au bénéfice de l'âge, Madame Océane LEVEQUE.

Pas d'objections ?

Madame Océane LEVEQUE est donc désignée secrétaire à l'unanimité.

Il y a lieu d'approuver le procès-verbal du 17 octobre 2024 qui vous a été communiqué. Y a-t-il des remarques ?

Il est donc approuvé à l'unanimité.

=====

## COMMUNICATIONS

### DÉLIBÉRATIONS MÉTROPOLITAINES (5)

#### • Conseil du 18 octobre 2024

➤ **C 0260** : CRAC 2023 de la Concession d'Aménagement de la ZAC du Centre-Ville. Il s'agit d'une concession à la SEM Ville Renouvelée d'une durée de 12 ans (jusqu'au 28 janvier 2028) sur la zone de 15 hectares autour de la friche des anciennes filatures St Liévin. Cette concession a été attribuée par le Conseil de la MEL du 18 décembre 2015. Rappelons qu'il s'agit d'un montant des dépenses prévisionnelles de 21 565 459 € HT, sur lesquelles la participation de la MEL est de 7 346 061 € HT (dont 5,82 M€ en participation aux équipements publics).

➤ **C 0261**, relative à la création d'une ZFE-mobilités au 1<sup>er</sup> janvier 2025 limitée aux véhicules Non classés (soit 6 290 véhicules identifiés), et donc repoussant le scénario initial où avait été évoquée l'interdiction aussi aux véhicules classés Crit Air 4 et 5.

➤ **C 0309** actant le lancement d'un Marché Public Global de Performance pour la reconstruction, l'exploitation et la maintenance de la station d'épuration du Grimonpont. Je ne reviens pas sur son contenu qui nous a été présenté lors du précédent Conseil Municipal par mon collègue Vive-Président Alain BEZIRARD. Je rappelle que ce marché est de 293,38 M€ HT, et qu'il a été attribué au groupement SAUR.

➤ **C 0310**, une délibération qui va satisfaire les riverains, car elle règle un contentieux vieux de plusieurs années et jusqu'à présent juridiquement insoluble : par convention est autorisé au Hameau du Malgré Tout un réseau de collecte raccordé au réseau d'assainissement de la commune d'Estaimpuis, laquelle réalisera les travaux qui seront remboursés par la MEL (frais d'études et de travaux).

➤ **C 0321**, qui crée l'Office de Tourisme de la MEL, sous forme d'un GIP, ce qui restructure en profondeur les implantations et organisations des offices de tourisme existants jusqu'alors sur le territoire métropolitain.

=====

## ORDRE DU JOUR

Je sou mets à l'Assemblée l'organisation suivante des débats sur les projets de délibérations concertée avec les Présidents de Groupes :

Je n'ai pas eu connaissance de demande d'intervention.  
Y en a-t-il ?

Que ceux qui sont **POUR** lèvent la main

POUR : 42/42  
CONTRE :  
ABSTENTION :

## Appel de l'ordre du jour

Les rapports présentés ont été soumis à l'examen des Commissions Finances, Economie et Administration Générale, Développement Durable, Urbanisme et Travaux et Education, Jeunesse et Sports.

### Rapports n°s 1 à 10 : Madame Myriam DE SMEDT

Rapporteure : Madame Myriam DE SMEDT, Adjointe au Maire

- RAPPORT N°1- PERSONNEL MUNICIPAL - DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION DES AVANCEMENTS DE GRADE – MODIFICATIF
- RAPPORT N°2- PERSONNEL MUNICIPAL DU CADRE PERMANENT – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES
- RAPPORT N°3- EMPLOI FONCTIONNEL ADMINISTRATIF DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
- RAPPORT N°4- EMPLOIS FONCTIONNELS ADMINISTRATIFS DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES
- RAPPORT N°5- RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER TEMPORAIREMENT DES AGENTS INDISPONIBLES SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-13 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
- RAPPORT N°6- CONTENTIEUX AG INSURANCE - SIGNATURE QUITTANCE DE SOLDE
- RAPPORT N°7- DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE 2023 – RAPPORT ANNUEL
- RAPPORT N°8- VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AUX ASSOCIATIONS - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE -(CTG)/BONUS TERRITOIRES - SOLDE 2023 – ASSOCIATION ACTI'JEUNES
- RAPPORT N°9- VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AUX ASSOCIATIONS - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - (CTG)/BONUS TERRITOIRES -SOLDE 2023 – ASSOCIATION CENTRES SOCIAUX DE WATTRELOS
- RAPPORT N°10- CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES.

Pour commencer, 5 délibérations ressources humaines qui ont été présentées en Comité Social Territorial le 5 décembre 2024 et qui ont été validées à l'unanimité.

Rapport 1 : Il s'agit juste d'apporter une correction au tableau des ratios présenté par délibération au Conseil d'octobre,

Rapport 2 : Il s'agit d'une mise à jour au tableau des effectifs,

Rapport 3 : Il s'agit d'une mise à jour pour l'emploi fonctionnel administratif du Directeur Général des Services,

Rapport 4 : Il s'agit d'une mise à jour des différents postes des Directeurs Généraux Adjointes,

Rapport 5 : Il s'agit de nous permettre d'avoir recours à des contractuels pour assurer éventuellement le remplacement d'agents absents temporairement sur des postes permanents,

Rapport 6 : Suite à un accident de trajet d'un de nos agents en 2017, en Belgique, la Ville avait engagé un recours contre tiers. Le dossier aujourd'hui est clos. Il s'agit juste d'autoriser Monsieur le Maire à signer la quittance d'indemnisation de la Ville d'un montant de 26 451,12 €

Ensuite 4 délibérations qui concernent cette fois les politiques contractuelles.

Rapport 7 : La Ville perçoit une Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale. Cette dotation doit permettre de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources au regard de leurs charges. Il s'agit d'une dotation non affectée, libre d'emploi, d'un montant de 8 382 630 euros en 2023, elle était de 8 213 501 euros en 2022. Une dotation importante donc, mais surtout, une dotation importante pour notre ville puisqu'elle est devenue, par ailleurs, la première dotation perçue par la Ville.

Comme chaque année, il nous revient de vous présenter le rapport annuel qui reprend l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, mais aussi, qui reprend les actions mises en place et les moyens qui y sont affectés. C'est un projet communal qui porte des ambitions fortes et des enjeux thématiques clairement identifiés, qui sont repris dans le document dont vous avez tous été destinataires. Le rapport annexé met l'accent sur 6 grands champs thématiques spécifiques et intègre les problématiques des quartiers prioritaires. C'est aujourd'hui pour moi, une fierté de vous faire une présentation succincte, mais éclairante, sur tout ce qui est mis en œuvre sur notre territoire au titre de la DSU.

Avant toute chose, je tiens à remercier le service des politiques contractuelles, mais aussi tous les services pour la qualité du travail. Vous avez tous été destinataires du rapport, c'est un très beau document, étayé par les données précises et chiffrées. Une belle image des actions portées sur notre territoire.

Vous me permettrez juste 2 focus : le premier focus concerne la volonté de notre ville de valoriser durablement son cadre de vie, y compris dans les quartiers prioritaires.

Je rappelle les actions mises en œuvre sur notre territoire telles que le défi zéro déchet ou la ferme pédagogique comme laboratoire de la démarche zéro déchet et l'accompagnement des familles, y compris des familles issues des quartiers prioritaires. Je rappelle également le déploiement de composteurs à domicile ; l'implantation des biobox aux abords des logements collectifs avec la participation des habitants, toujours dans les quartiers prioritaires ; les bennes déchets et les bennes vertes ; les opérations de nettoyage citoyen et le Word Clean up Day ; la mise en place d'une équipe d'éco-animateurs et leurs interventions dans toutes les classes des écoles publiques de Wattrelos dès la petite section ; le développement de la biodiversité et de la nature en ville ; la mise en place de zones de gestion différenciée au parc du Lion ; les dimanches avec des animations gratuites pour tout le monde à la ferme pédagogique ; la réalisation des micro-forêts dans les quartiers dont peuvent bénéficier les enfants de nos écoles. Beaucoup d'actions donc, vous le voyez, avec une volonté d'investir les habitants pour le mieux vivre de leur quartier.

Le deuxième focus, concerne notre volonté d'une politique volontariste valorisant l'accès à la culture. C'est le choix de la municipalité, et on le retrouve dans ce rapport, de permettre un accès diversifié à la culture pour tous : des spectacles jeunes publics ; l'automne de l'humour cette année qui s'est beaucoup développé sur 2 mois ; les concerts du conservatoire ; les spectacles de danse ; le programme riche de la boîte à musique avec entre autres « Blues en mars » ; des expositions de qualité ; et tout cela nous le voulons abordable pour

tous avec des tarifs de l'ordre de 9 € ou 6 €, voire gratuits, pour les jeunes publics ou pour certaines manifestations.

Notre volonté, ce sont aussi des structures accessibles pour tous et gratuites : la bibliothèque et ses 2 annexes dans les quartiers prioritaires - chacun des 2 quartiers prioritaires bénéficie, je vous le rappelle, d'une bibliothèque annexe- ; son service de portage à domicile ; le musée des arts et traditions avec des animations et des expositions de grande qualité ; la boîte à musique et ses studios pour la pratique des groupes ; le conservatoire de musique et de danse.

Les actions au plus près des publics scolaires : le conservatoire et ses programmes scolaires ; la classe à horaires aménagés musique ; l'orchestre à l'école ou encore OPUS (Orchestre Pédagogique d'Utilité Sociale) ; le musée qui accueille gratuitement des classes et des groupes périscolaires pour des animations de qualité ; les intervenants artistiques dans les écoles (danse, musique, arts plastiques...).

Vous le voyez, l'offre que propose notre Ville touche bien à tous les publics, quel que soit l'âge, quelle que soit l'origine géographique, culturelle ou sociale.

Rapports 8 et 9 : Deux délibérations classiques pour nous permettre de verser aux associations Centres Sociaux et ActiJeunes, le solde de notre participation financière au titre des actions réalisées en 2023.

Rapport 10 : Dans le prolongement de la signature du contrat de Ville et des solidarités, signé en mai 2024, il convient aux différents partenaires de s'engager par la signature d'une convention d'utilisation de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires.

Les bailleurs sociaux signataires du Contrat de ville et des solidarités (Vilogia et Partenord pour la ville de Wattrelos) bénéficient d'un abattement de 30% sur leur taxe foncière au titre des logements locatifs sociaux anciens dans les quartiers prioritaires. Cet abattement de 30% doit permettre la mise en place d'actions qui visent à l'amélioration de l'entretien et la gestion du parc locatif, mais également à l'amélioration de la qualité du service rendu aux locataires. Cette convention a pour objectif de rapprocher les actions mises en œuvre sur le territoire au plus près des besoins des habitants. Cette convention définit la méthodologie et la gouvernance. Les actions seront précisées ultérieurement par une nouvelle délibération, quand la Direction Générale des Finances Publiques aura déterminé les montants exacts.

## **Monsieur le Maire**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur les rapports

### *01- Personnel Municipal - Détermination du taux de promotion des avancements de grade – Modificatif*

POUR:	42/42	VOIX
CONTRE:	/	VOIX
ABSTENTION:	/	VOIX

### *02- Personnel Municipal du cadre permanent – Mise à jour du tableau des effectifs – Création et suppression de postes*

POUR:	42/42	VOIX
CONTRE:	/	VOIX
ABSTENTION:	/	VOIX

**03- Emploi fonctionnel administratif de Directeur Général des Services**

POUR: 42/42 VOIX  
CONTRE: / VOIX  
ABSTENTION: / VOIX

**04- Emplois fonctionnels administratifs de Directeur Général Adjoint des Services**

POUR: 42/42 VOIX  
CONTRE: / VOIX  
ABSTENTION: / VOIX

**05- Recrutement d'agents contractuels pour remplacer temporairement des agents indisponibles sur le fondement de l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique**

POUR: 42/42 VOIX  
CONTRE: / VOIX  
ABSTENTION: / VOIX

**06- Contentieux AG INSURANCE - Signature quittance de solde**

POUR: 42/42 VOIX  
CONTRE: / VOIX  
ABSTENTION: / VOIX

**07- Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2023 – Rapport annuel**

POUR: 42/42 VOIX  
CONTRE: / VOIX  
ABSTENTION: / VOIX

**08- Versement de la participation financière de la ville aux associations - Convention Territoriale Globale - (CTG)/ bonus territoires - solde 2023 – Association ActiJeunes**

POUR: 42/42 VOIX  
CONTRE: / VOIX  
ABSTENTION: / VOIX

**09- Versement de la participation financière de la ville aux associations - Convention Territoriale Globale - (CTG)/ bonus territoires - solde 2023 – Association Centres Sociaux de Wattrelos**

POUR: 42/42 VOIX  
CONTRE: / VOIX  
ABSTENTION: / VOIX

**10- Conventions pluriannuelles d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires.**

POUR: 42/42 VOIX  
CONTRE: / VOIX  
ABSTENTION: / VOIX

**Rapport n°11 : Monsieur Henri GADAUT**

Rapporteur : Monsieur Henri GADAUT, Adjoint au Maire

**RAPPORT N°11- CIMETIERES COMMUNAUX – BAREMES DES CONCESSIONS ET DES DROITS DIVERS – A COMPTEUR DU 1ER JANVIER 2025.**

Délibération habituelle en cette fin d'année, au sujet des cimetières communaux, il s'agit du barème des concessions et des droits divers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Nous vous proposons une augmentation de 1,9% en moyenne des tarifs qui sont joints à la délibération. Cette augmentation est identique à celle de la Métropole Européenne de Lille.

**Monsieur le Maire**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport

*11- Cimetières Communaux – Barèmes des concessions et des droits divers – A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025*

POUR:	42/42	VOIX
CONTRE:	/	VOIX
ABSTENTION:	/	VOIX

**Rapports n°s 12 et 13 : Monsieur Tarik MEKKI**

Rapporteur : Monsieur Tarik MEKKI, Adjoint au Maire

**RAPPORT N°12- ASSOCIATION ROUBAISIIENNE ARI – CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT**

**RAPPORT N°13- RESIDENCE PLUS - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT**

En l'espèce les deux délibérations portent sur les sollicitations aux participations financières de la commune. La 1<sup>ère</sup> délibération, dans le cadre des chantiers d'insertion et de qualification menés avec Vilogia, l'État et le Département, a pour objet l'autorisation de signature d'une convention avec l'association A.R.I chantiers Espaces Verts pour le versement d'une subvention de 30 000 € qui intervient dans le cadre d'une opération d'entretien des espaces verts du quartier de Beaulieu, en y faisant participer les habitants. Ainsi, l'association s'engage à embaucher des personnes issues du quartier.

La 2<sup>ème</sup> délibération, également dans le cadre des chantiers d'insertion et de qualification menés avec Vilogia, l'État et le Département, a pour objet l'autorisation de la signature d'une convention avec l'association Résidence Plus pour le versement d'une subvention de 23 600 € qui intervient dans le cadre d'une opération de réhabilitation de logements. L'association s'engage à embaucher des personnes résidant sur la commune.

**Monsieur le Maire**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur les rapports

*12- Association Roubaisienne ARI – Conclusion d'une convention de financement*

POUR:	42/42	VOIX
CONTRE:	/	VOIX
ABSTENTION:	/	VOIX

*13- Résidence Plus - Conclusion d'une convention de financement*

POUR:	42/42	VOIX
CONTRE:	/	VOIX
ABSTENTION:	/	VOIX

**Rapport n°14 : Madame Myriam LESTIENNE**

Rapporteuse : Madame Myriam LESTIENNE, Adjointe au Maire

**RAPPORT N°14- FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET  
BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL -  
ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA  
REALISATION DU PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE  
CENTRALE SOLAIRE – PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA  
TOITURE DE LA CUISINE CENTRALE**

**Monsieur le Maire**

En l'absence de Madame LESTIENNE, je vous présente le rapport n°14.

Vous le savez sans doute, nous avons déposé un dossier au titre du financement des panneaux photovoltaïques sur la cuisine centrale, dans le cadre d'un fonds de concours transition énergétique et bas carbone. Le fonds de concours nous a été attribué pour un montant de 19 256, 40 € et cette délibération nous permet tout simplement de pouvoir encaisser la subvention.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport

*14- Fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal - Attribution d'un fonds de concours pour la réalisation du projet de mise en place d'une centrale solaire - photovoltaïque sur la toiture de la cuisine centrale*

POUR:	42/42	VOIX
CONTRE:	/	VOIX
ABSTENTION:	/	VOIX

## **Rapport n°15 : Madame Sylvie ZAIDI**

Rapporteure : Madame Sylvie ZAIDI, Adjointe au Maire

### **RAPPORT N°15- DEMANDE DE REGULARISATION D'ACHATS PAR LES REGIES D'AVANCES PERISCOLAIRES**

Pour réaliser de petites dépenses, lors des déplacements des groupes d'accueils de loisirs (achat de glaces lors de séjours à la mer, petits déplacements en TER pour rejoindre les activités lors des séjours en gîte), des régies d'avance de dépenses ont été spécifiquement instituées pour les Directeurs et Directrices afin qu'ils puissent payer sans validation classique par engagement préalable. Les Directeurs et Directrices fournissaient les tickets de caisse comme justificatifs pour enregistrement dans la comptabilité de la ville.

Or le service de gestion comptable a signalé au service des Actions Éducatives, que seules les factures détaillées permettaient de justifier ces petits achats en régie d'avance. Le service a donc engagé un travail de régularisation qui a permis de justifier 81,26 % des montants concernés. Néanmoins, une part résiduelle des dépenses reste à régulariser. L'Administration Municipale propose donc au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le maire à demander la régularisation des dépenses de régie d'avance justifiées par tickets de caisse pour les accueils de loisirs d'été (1 092,70 €) et pour les Mercredis récréatifs et gîtes (1 981,37 €).

#### **Monsieur le Maire**

*Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention*

*Vote sur le rapport*

*15- Demande de régularisation d'achats par les régies d'avances périscolaires*

POUR:	42/42	VOIX
CONTRE:	/	VOIX
ABSTENTION:	/	VOIX

## **Rapport n°16 : Madame Catherine OSSON,**

Rapporteure : Madame Catherine OSSON, Conseillère Municipale Déléguée

### **RAPPORT N°16- RELATIONS EXTERIEURES - AIDES FINANCIERES POUR LES ECHANGES 2024**

Il s'agit d'une délibération pour soutenir deux associations watrelosiennes très ancrées dans nos échanges avec d'autres communes jumelles et particulièrement Mohács. Ainsi, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de soutenir les échanges en attribuant une aide financière aux associations des pêcheurs municipaux pour des activités halieutiques et pour l'association les Buso de Watrelos pour des échanges culturels qui permettent également l'acheminement de matériels d'aide aux populations.

#### **Monsieur le Maire**

*Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention*

*Vote sur le rapport*

POUR:	42/42	VOIX
CONTRE:	/	VOIX
ABSTENTION:	/	VOIX

**Rapport n°17 : Madame Basma HAMMAMI-BELAID**

Rapporteure : Madame Basma HAMMAMI-BELAID, Conseillère Municipale Déléguée

**RAPPORT N°17- RECENSEMENT PARTIEL DE LA POPULATION 2025 -  
REGLEMENT DES DEPENSES**

Il s'agit d'une délibération relative au recensement de la population. Cette année, une enquête famille sera adossée à ce recensement qui va concerner 1 367 logements. Pour rémunérer les agents recenseurs, nous recevrons une dotation de l'INSEE qui viendra couvrir les frais. L'objet de cette délibération est de permettre le règlement de la dépense.

**Monsieur le Maire**

*Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention*

*Vote sur le rapport*

**17- Recensement partiel de la population 2025 - Règlement des dépenses**

POUR:	42/42	VOIX
CONTRE:	/	VOIX
ABSTENTION:	/	VOIX

**Rapport n°18 : Madame Béatrice DUJARDIN**

Rapporteure : Madame Béatrice DUJARDIN, Conseillère Municipale Déléguée

**RAPPORT N°18- SUPPORTS D’AFFICHAGE COMMERCIAL ET PUBLIC –  
REDEVANCE D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

En novembre 2024, le marché d'exploitation des supports d'affichage a été renouvelé pour 5 ans avec la société SICOM. De ce fait, cette société doit payer une redevance pour son occupation du domaine public. Elle a été fixée à un montant de 25 € TTC par panneau et par an. Actuellement, 33 potences occupent le domaine public. Elle est donc redevable de 825 € par an. Le tarif reste inchangé par rapport à l'ancien marché d'exploitation. Le versement devra être effectué au plus tard le 31 mars de cette même année.

**Monsieur le Maire**

*Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention*

*Vote sur le rapport*

**18- Supports d'affichage commercial et public – Redevance d'occupation du domaine public**

POUR:	42/42	VOIX
CONTRE:	/	VOIX
ABSTENTION:	/	VOIX

## **Rapports n° 19 et 20 : Monsieur Steven MARROUKI**

Rapporteur : Monsieur Steven MARROUKI, Conseiller Municipal Délégué

### **RAPPORT N°19- REVALORISATION DE MATERIEL INFORMATIQUE**

### **RAPPORT N°20- RACHAT DE CONSOMMABLES IMPRIMANTES**

Rapport n°19 : Vu le Code Général de Propriété des Personnes Publiques autorisant les collectivités territoriales à céder gratuitement des matériels informatiques non utilisés à des associations reconnues d'utilité publique ou à des organismes agréés de réutilisation et de réemploi, dans la limite d'une valeur unitaire de 300 euros par matériel ; vu le décret du 19 août 2014 relatif au traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), vu le décret du 12 avril 2023 fixant les objectifs et modalités de remploi et de réutilisation des matériels informatiques réformés par l'État et les Collectivités Territoriales ; considérant la nécessité de réformer divers matériels informatiques de la Ville et des écoles devenus obsolètes ou hors d'usage, et leurs vertus en matière de transition numérique responsable ; il est proposé de mettre en place une procédure de cession à titre gratuit du matériel informatique obsolète auprès d'associations ou organismes mentionnés dans l'article L. 32 dédié au recyclage et réemploi de ces équipements.

Rapport n°20 : Considérant le renouvellement intégral du parc d'impression de la ville qui a entraîné la nécessité de réformer divers consommables relatifs à l'ancien parc d'impression désormais hors d'usage, ainsi que l'opportunité de rationaliser les coûts par le biais de leur rachat, la commune a la volonté de vendre de gré à gré ces biens. Il est proposé de valider le rachat par la société AZ Supplies des consommables listés dans l'inventaire annexé. Ces biens appartenant au domaine mobilier privé de la commune et leur aliénation excédant 4 600 euros, il convient de délibérer.

### **Monsieur le Maire**

*Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention*

*Vote sur les rapports*

#### *19- Revalorisation de matériel informatique*

POUR:	42/42	VOIX
CONTRE:	/	VOIX
ABSTENTION:	/	VOIX

#### *20- Rachat de consommables imprimantes*

POUR:	42/42	VOIX
CONTRE:	/	VOIX
ABSTENTION:	/	VOIX

## **Rapports n° 21 à 29 : Monsieur le Maire**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour votre information, je rappelle que le projet de rapport présenté en commission finances relatif au RIFSEEP n'a finalement pas été porté à l'ordre du jour de ce Conseil.

**RAPPORT N°21- COMMISSIONS MUNICIPALES – DESIGNATION DES MEMBRES - DELIBERATION MODIFICATIVE**

Il s'agit de prendre acte de la nouvelle composition de la Commission Education, Jeunesse et Sports suite à la démission de Madame Pamela GUILBERT du Conseil Municipal.

**RAPPORT N°22- ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENTS – MODIFICATION DES REPRESENTANTS – COLLEGE NADAUD**

Il s'agit de prendre acte de la modification des représentants de la ville pour le Collège NADAUD, Madame Annie CHANTRIE devenant titulaire et Monsieur Brice WETE-MATOUBA suppléant.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur les rapports n<sup>os</sup> 21 et 22

*21- Commissions Municipales – Désignation des membres – Délibération modificative*

POUR:	42/42	VOIX
CONTRE:	/	VOIX
ABSTENTION:	/	VOIX

*22- Etablissements Publics Locaux d'enseignements – Modification des représentants – Collège NADAUD*

POUR:	42/42	VOIX
CONTRE:	/	VOIX
ABSTENTION:	/	VOIX

**RAPPORT N°23- ASSOCIATION « OFFICE MUNICIPAL DE L'EDUCATION PERMANENTE » - DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT**

Consécutivement à la démission de Madame Pamela GUILBERT, il est proposé de désigner Madame Palma BONTE comme représentante au sein du Conseil d'Administration de l'Association "Office Municipal de l'Education Permanente".

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret.

**VOTE**

POUR	:	42	VOIX
CONTRE	:		VOIX
ABSTENTION	:		VOIX

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport n°23

*23- Association « Office Municipal de l'Education Permanente » - Désignation d'un nouveau représentant*

POUR:	42/42	VOIX
CONTRE:	/	VOIX
ABSTENTION:	/	VOIX

Madame BONTE vous êtes donc désignée comme représentante au sein du Conseil d'Administration de l'OMEP, Monsieur DUMOULIN, le Président, vous accueillera avec plaisir.

**RAPPORT N°24- TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES - CREANCES  
ADMISES EN NON-VALEUR**

Il s'agit de demandes du comptable public d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 45 082,99 €.

**RAPPORT N°25- TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES - CREANCES  
ETEINTES**

Il s'agit de demandes du comptable public d'admettre en créances éteintes, des créances irrécouvrables pour un montant de 2 995,10 €.

Comme je me suis engagé au sein de la commission des finances auprès de Monsieur GOEDEHAUD, justement en répondant à la question qu'il me posait, au demeurant tout à fait légitime, je me permets d'indiquer, s'agissant des fourrières dont le montant global de 23 533,69 € est assez significatif, le détail figurant sur les bordereaux qui m'ont été transmis :

2017 : 600,00 €	2021 : 4 000,00 €
2018 : 875,45 €	2022 : 3 000,00 €
2019 : 4 476,38 €	2023 : 7 216,58 €
2020 : 2 365,28 €	2024 : 430,00 €

Vous allez me dire, on voit que l'on est en train de nettoyer les anciennes années ! Mais alors, quels sont les jeux d'écriture ? J'ai décidé, pour saluer la désignation et la mission que je viens de lui confier, de demander à Monsieur Jean-Philippe DUMOULIN, de bien vouloir nous faire un rapport qui sera présenté en commission des finances, s'il le veut bien, sur le détail justement de ces différentes imputations. Pourquoi ? Comment ? Pourquoi ces créances irrécouvrables sont adressées en non-valeur ?

De manière à ce que la transparence la plus absolue soit faite sur ces flux-là. J'espère que cela vous satisfera.

*Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention*

*Vote sur les rapports*

*24- Taxes et produits irrécouvrables - Créances admises en non-valeur*

POUR:	42/42	VOIX
CONTRE:	/	VOIX
ABSTENTION:	/	VOIX

POUR:	42/42	VOIX
CONTRE:	/	VOIX
ABSTENTION:	/	VOIX

### **RAPPORT N°26- BUDGET COMMUNAL – MESURES CONSERVATOIRES**

Délibération usuelle en cette période de l'année, et nécessaire dès lors que le Budget 2025 ne sera pas voté avant la fin décembre, cette délibération vise à autoriser les services à dépenser en investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les chapitres concernés sont les suivants :

- 20 : Immobilisations Incorporelles pour un montant de : 175 000 €
- 204 : Subventions d'équipement versées pour un montant de : 1 700 €
- 21 : Immobilisations Corporelles pour un montant de : 737 000 €
- 45 : Travaux exécutés d'office pour un montant de : 25 000 €

L'objectif est assez simple, c'est qu'il n'y ait pas d'interruption jusqu'au vote du budget que nous adopterons dans le courant du mois de mars.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport n°26

### *26- Budget Communal – Mesures Conservatoires*

POUR:	42/42	VOIX
CONTRE:	/	VOIX
ABSTENTION:	/	VOIX

### **RAPPORT N°27- CONCLUSION D'AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ACTI'JEUNES**

### **RAPPORT N°28- CONCLUSION D'AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CENTRES SOCIAUX WATTRELOS**

Ces deux conventions sont liées aux délibérations n°8 et n°9 que nous a présentées tout à l'heure Madame DE SMEDT. Il s'agit de délibérations récurrentes dès lors que l'on verse une subvention supérieure à 23 000 € aux associations. Il convient de signer un avenant à la convention initiale.

Je précise que s'agissant du rapport n°28, Monsieur CHAYANI, signataire de la Convention pour l'Association des Centres Sociaux, n'aurait pas pris part au vote.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur les rapports

**27- Conclusion d'avenant à la convention avec l'association ActiJeunes**

POUR:	42/42	VOIX
CONTRE:	/	VOIX
ABSTENTION:	/	VOIX

**28- Conclusion d'avenant à la convention avec l'Association Centres Sociaux Wattrelos**

POUR:	42/42	VOIX
CONTRE:	/	VOIX
ABSTENTION:	/	VOIX

**RAPPORT N°29- DECISION MODIFICATIVE N°2**

Seulement 2 décisions modificatives sur cet exercice 2024.

Cette décision modificative est d'ailleurs très particulière parce qu'elle s'équilibre en dépenses et en recettes et, en plus, elle s'équilibre à zéro, et, elle le fait aussi tant en fonctionnement qu'en investissement. Pourquoi ? Parce qu'il ne s'agit tout simplement que de versements de crédits qui sont internes à la section de fonctionnement et de versements de crédits qui sont internes à la section d'investissement.

Voilà donc le sens de cette décision modificative qui ne modifie donc en rien les équilibres financiers de notre budget 2024.

Pour ce rapport n°29, je me dois néanmoins de préciser, que ne prendront pas part au vote les élus faisant partie des Conseils d'Administration d'ActiJeunes et de l'Association des Centres Sociaux :

- Monsieur Tarik MEKKI
- Madame Laura DELPLANQUE
- Monsieur Azedine TALEB-AHMED
- Monsieur Steven MARROUKI
- Madame Basma HAMMAMI-BELAID
- Monsieur Messaoud CHAYANI (absent excusé sans procuration)
- Madame Annie CHANTRIE

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport n°29

**29- Décision Modificative N°2**

*Ne prennent pas part au vote : M.MEKKI, M.MARROUKI, Mme DELPLANQUE, M.TALEB-AHMED (M.KIRAZ, procu), Mme HAMMAMI-BELAID, Mme CHANTRIE*

POUR:	35/35	VOIX
CONTRE:	/	VOIX
ABSTENTION:	/	VOIX

=====

Avant de clore la séance, je vous rappelle que vous pouvez consulter le registre synthétisant les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous souhaite un bon reste.

La séance est levée à 18h42.

<b>Dominique BAERT, Maire</b>	
<b>Madame Océane LEVEQUE, Secrétaire de séance</b>	